

---

**Compte-rendu de l'Assemblée générale de la SOPHAU  
du samedi 11 décembre 2021**

---

L'assemblée générale ordinaire de la SOPHAU s'est tenue le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 16h15, au siège de l'association : INHA, 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

**Présents (66) :** Sabine Armani, Alexandra Bartzoka (r), Claire Balandier (r), Maria Bats (r), Nicole Belayche (r), Stéphane Benoist (r), Marianne Béraud, Jeannine Boëldieu (r), Maria Luisa Bonsangue, Françoise Briquel-Chatonnet (r), Thibaut Castelli, Maria Paola Castiglioni (r), Michèle Coltelloni-Trannoy, Rita Compatangelo-Soussignan, Pierre Cosme (r), Jean-Christophe Couvenhes, Sylvie Crogiez (r), Ségolène Demougin (r), Monique Dondin-Payre (r), Julien Dubouloz (r), Marie Durnerin, Mathieu Engerbeaud (r), Paul Ernst (r), Claire Fauchon-Claudon (r), Anne Gangloff, Nicolas Genis, Antonio Gonzales, Adeline Grand-Clément (r), Catherine Grandjean, Lactitia Graslin-Thomé, Ariane Guieu (r), Jean-Pierre Guilhembet, Christine Guimonnet, Pierre-Olivier Hochard, Antony Hostein (r), Jean-Claude Lacam (r), Xavier Lafon (r), Yves Lafond (r), Marie-Odile Laforge, Loredana Lancini, Sophie Laribi-Glaudel, Bernard Legras (r), Patrick Le Roux (r), Brigitte Lion, Dimitri Maillard, Marie-Christine Marcellesi, Nicolas Mathieu, Véronique Mehl (r), Cécile Michel (r), Georges Miroux, Michel Molin (r), Isabelle Pernin (r), Éric Perrin-Saminadayar (r), William Pillot (r), Airton Pollini, Franck Prêteux, Louise Quillien (r), Philippe Régerat, Lucia Rossi (r), Clément Sarrazanas, Maurice Sartre, Annie Sartre-Fauriat, Maria Teresa Schettino (r), Gaëlle Tallet, Noémie Villacèque (r), Clémence Weber-Pallez.

**Invités (7) :** Maxence Badaire, Félix Énault, Stavroula Keffalonitis, Ségolène Maudet, Thibaud Nicolas, Arnaud Pierre, Grégory Spadacini.

**Membres du bureau (8) :** Florence Gherchanoc, Sylvain Janniard, Cyrielle Landrea, Hélène Ménard (r), Laurence Mercuri (r), Sylvie Pittia, Manuel Royo, Nicolas Richer.

**Excusés (8) :** Delphine Acolat, Serge Bardet, Patrice Brun, Élisabeth Deniaux, Audrey Ferlut, Valérie Huet, Virginie Mathé, Catherine Wolff.

## ORDRE DU JOUR

Matin, de 9h30 à 12h :

1. **Rapport d'activité de la Présidente**
2. **Rapport financier du Trésorier**
3. **Nouvelles adhésions nécessitant un vote de l'assemblée**
4. **Renouvellement partiel du bureau. Membres sortants : Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Nicolas Richer. Candidates : Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Gaëlle Tallet**
5. **La SOPHAU et ses partenariats en réseau : Collège des sociétés savantes académiques de France ; Antiquité-Avenir**
6. **La SOPHAU aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois**
7. **Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire 2022***
8. **Attribution du Prix SOPHAU**

SOPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.janniard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.janniard@univ-tours.fr)

9. Bilan de l'enquête SoPHAU sur les jeunes chercheurs
10. Table ronde : *Doctorants, jeunes docteurs, et après ?*

Après-midi, de 13h45 à 16h15 :

11. Table ronde : *Les sociétés savantes académiques : quel rôle pour quels enjeux ?*
12. Bilan de la campagne de postes 2021 ; informations pour 2022
13. Réforme des procédures de recrutement à l'université : où en est-on ?
14. Informations sur les concours du second degré ; Bilan de l'enquête SoPHAU sur le MEEF et les stages
15. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h30.

## 1. Rapport d'activité de la Présidente

S. Pittia [S.P.] excuse la présence à distance de deux membres du bureau (Hélène Ménard et Laurence Mercuri) que des raisons sanitaires contraignent à l'éloignement mais qui ont pris une part active aux travaux préparatoires et interviendront autant que la technique le permettra.

En préambule, elle salue la mémoire des collègues antiquisants disparus durant les derniers mois : Alexandru Avram, Roland Delmaire, Jehan Desanges, Éric Guerber, Henriette Pavis d'Escurac, Henri Tréziny, Jean-Pierre Vallat. Elle adresse des pensées de sympathie aux proches, amis et élèves des disparus.

Au fil de cette année, le bureau a maintenu de façon aussi dense que possible les activités scientifiques de l'association. En particulier s'est tenu les 11-12 juin le congrès de Lyon, qui portait sur la nouvelle question d'histoire grecque au programme de l'agrégation (*Le monde grec et l'Orient de 404 à 200 avant notre ère*). Ce fut un rassemblement apprécié de tous : la rencontre a permis aux sociétaires de se retrouver dans une ambiance studieuse autant qu'humainement chaleureuse. Il convient de remercier à nouveau Nicolas Richer, qui fut à Lyon l'artisan principal de l'organisation du congrès et tous ceux qui ont appuyé son action. Et bien sûr, S.P. remercie au nom de la SoPHAU l'ensemble des contributeurs du colloque ; grâce à leur diligence, le volume des actes de *Pallas* (Hors-série n°3) a été préparé durant l'été ; Laurence Mercuri et Nicolas Richer n'ont pas ménagé leur peine pour le respect strict des délais et la correction des épreuves. Le professionnalisme des Presses universitaires du Midi et l'engagement du directeur de la revue, Christian Rico, ont permis la sortie du volume le 20 octobre dernier, à un prix modique, 25 euros, accessible en particulier aux étudiants, ce à quoi le bureau tient beaucoup. Ce volume fut l'occasion de concrétiser le partenariat avec la CUSGR grâce à la participation de Lucia Criscuolo, et avec l'APLAES, avec la participation d'Emmanuèle Caire, présidentes respectives des deux associations, qui ont contribué chacune au livre par un article.

Un autre temps fort de la production scientifique avait été la publication dès la fin août du volume 455 d'*Historiens et Géographes*, la revue de l'APHG, avec le dossier contenant la bibliographie d'agrégation, réalisé par Gilles Gorre, Laetitia Graslin-Thomé et Pierre-Olivier Hochard. Là encore, cet énorme travail, achevé au début de l'été, a permis de mettre à la disposition des préparateurs et des étudiants un dense matériel soigneusement classé et au plus près de l'actualité des parutions. L'équipe a de surcroît produit la version longue de cette bibliographie, mise en ligne le 21 octobre en accès libre sur le site de la SoPHAU. C'est un outil de travail exceptionnel par la richesse des titres rassemblés et ordonnés, il illustre la vocation de notre association à partager la science avec le plus vaste public possible, au-delà même du concours, c'est un outil de travail pour tous les enseignements universitaires et pour la formation continue. Le bureau exprime aux trois collègues toute sa gratitude pour ce travail titanesque.

Le volume qui aurait dû accompagner le congrès de Strasbourg, prévu en juin 2020 et annulé à regret du fait de la pandémie, est en préparation : M.T. Schettino a rassemblé les contributions consacrées à la relation des antiquisants aux collections et archives. Le volume sortira en 2022 : ainsi, en dépit de la situation sanitaire, la SoPHAU aura assuré pour chaque année la promotion d'un ouvrage directement piloté par l'association (deux volumes dans *Pallas* et le volume à venir sur les archives). Il faut saluer également la sortie des deux livres de Clément Sarrazanas et Louise Quillien, prix SoPHAU 2015 et 2017, félicités pour ces parutions.

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)

Au chapitre des activités scientifiques, il faut ajouter le lien fort maintenu avec les associations partenaires : S.P. a représenté la SoPHAU au congrès de l'APAHAU, à celui de l'APLAES ; en ce jour d'AG se tiendra l'après-midi une table-ronde sur le rôle des sociétés savantes, avec des représentants de ces associations mais aussi de la SFN et de l'APHG. La SoPHAU en février 2021 a été membre fondateur du Collège des Sociétés Académiques de France (CoSSAF) et S.P. est pour deux ans membre du Conseil d'Administration du Collège. Les activités et le congrès du Collège, prévu à Lyon en février 2022, seront évoqués au point 5 de l'ordre du jour. De même, la SoPHAU a poursuivi son engagement dans l'organisation des *Nocturnes de l'Histoire* : l'édition 2021 a été directement impactée par le confinement mais un certain nombre de manifestations se sont tenues en visio-conférence et elles ont été suivies avec enthousiasme. Bravo à tous les Sociétaires qui ont porté au bout ces opérations et à tous ceux qui, cette année, ont préparé pour le 30 mars 2022 des manifestations variées, en lien avec les autres acteurs universitaires, culturels, pédagogiques etc. La *Carte blanche* de la SoPHAU aux *RVIH* de Blois a rencontré elle aussi un public nombreux et intéressé, réuni dans la salle Gaston d'Orléans du Château de Blois : la formule adoptée depuis plusieurs années d'une manifestation où les antiquisants dialoguent avec les historiens des autres périodes reste fructueuse (à signaler cette année une publicité indirecte pour la *Carte blanche* SoPHAU dans le *Monde des livres*, grâce à la double page consacrée à Jean-Marc Moriceau, invité de notre *Carte blanche*). Merci à Brigitte Lion, qui a représenté les Antiquisants et à Manuel Royo, qui a tout organisé avec son efficacité coutumière. Le rôle de la SoPHAU dans le projet d'organisation des *EGA* à Lyon en 2023 sera évoqué au point 5 de l'ordre du jour : que tous les collègues impliqués dans *Antiquité Avenir* au titre de la SoPHAU soient remerciés de leur engagement, notamment Sylvie Crogiez, Franck Prêteux, Annie Sartre et Catherine Grandjean pour l'année écoulée.

S.P. en vient aux aspects plus corporatistes de l'activité : au fil des décrets d'application, il faut constater que la loi dite LPR sert aussi (faut-il dire surtout) à transformer considérablement le statut des enseignants-chercheurs. La loi et ses décrets multiplie les statuts nouveaux de personnels recrutés selon des conditions définies localement, avec des salaires modulables, des durées de contrat variables. L'une des mesures les plus commentées a été sans doute le contournement du CNU sur bien des aspects de ses prérogatives, notamment mais non exclusivement la qualification aux fonctions de PU. La SoPHAU, comme d'autres associations, constate avec inquiétude ces inflexions notables dans le recrutement et la gestion des enseignants-chercheurs et conserve son attachement aux conseils nationaux majoritairement composés d'élus par les pairs.

Si l'on peut féliciter l'ensemble des collègues recrutés en 2021, l'association s'inquiète encore de la cartographie des postes (cf. point 12 de l'ordre du jour) et des projections de court et moyen terme sur les publications du printemps 2022. Le gel désormais systématique des postes vacants, une ou plusieurs années, leur disparition pure et simple pour certains, obscurcissent l'horizon des jeunes docteurs et des maîtres de conférences qui ont passé l'HDR. Cette pénurie de postes fige aussi regrettamment la mobilité de collègues qui aspirent légitimement à une mutation. Il faut se préoccuper notamment de la diminution constante des postes de PU en histoire grecque. Il faut saluer les efforts des collègues qui essaient d'obtenir les publications de postes localement : sans leur détermination, nos disciplines s'affaibliront durablement.

Les relations institutionnelles avec le ministère de l'Éducation nationale restent complexes lorsqu'il s'agit notamment des concours de recrutement. Avec d'autres associations d'historiens du Supérieur (SHMESP, AHMUF, AHCESR) et du Secondaire (APHG notamment), la SoPHAU a conduit diverses actions pour dire les dangers de la réforme du master MEEF et de celle du concours du CAPES, placé en M2 (cf. point 14 de l'ordre du jour). Le MEN continue d'avancer à marche forcée, contre tous les constats faits dans nos universités devant les étudiants qui préparent les concours, dans les établissements du Secondaire devant les stagiaires démunis. La publication des sujets « zéro » pour l'écrit et l'oral de la nouvelle formule du CAPES a suscité à tout le moins la perplexité des préparateurs et ne dissipe pas les incertitudes qui pèsent, et c'est le plus grave, sur les étudiants candidats aux concours (cf. notamment la 2<sup>e</sup> épreuve orale).

Il faut donc, dans ce contexte délicat, se réjouir que la présidence du jury d'agrégation externe soit restée confiée à un collègue Professeur des universités (c'est d'ailleurs le seul concours qui ne soit pas présidé dans nos disciplines par un Inspecteur général). S.P. tient à saluer très chaleureusement l'action de la Présidente sortante du jury d'agrégation, Isabelle Heullant-Donat (Professeur des universités à Reims, historienne médiéviste), qui a maintenu constamment un dialogue ouvert avec toutes les sociétés savantes et a notamment favorisé la publication d'une question d'histoire grecque pour l'agrégation d'histoire au programme 2022-2023. Son souci de l'implication des universitaires dans le jury avait tout notre soutien et il faut relever que son successeur, Jean-Marie Le Gall (Professeur des universités à Paris 1 Panthéon-

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannlard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannlard@univ-tours.fr)



Sorbonne, historien moderniste), a dès sa nomination pris contact avec la SoPHAU pour dire son attachement à la poursuite de ce dialogue constructif entre jury et sociétés savantes, chacun dans son rôle. La SoPHAU exprime sa satisfaction de voir la présidence du jury de nouveau confiée à un universitaire soucieux de préserver les équilibres des quatre grandes périodes de l'histoire, et ayant à cœur le réaligement des programmes entre agrégation et CAPES. La disjonction actuelle est délétère pour l'organisation des préparations, elle est profondément injuste pour ceux de nos étudiants qui ne peuvent financer des années d'études supplémentaires.

Bien des sujets mobilisent l'action du bureau de la SoPHAU, qui doit aussi nourrir sa réflexion et son action des retours et des avis formulés par les collègues, au plus près du terrain et de la diversité des établissements. En plus du relais des correspondants, dont S.P. salue l'implication, le bureau a mis en place des outils d'enquête (via  *Lime survey*). Ils ont servi au printemps dernier pour le sondage sur le nouveau CAPES, et cet automne pour une enquête auprès des jeunes chercheurs, ainsi qu'une autre auprès des intervenants en master MEEF. Florence Gherchanoc et Hélène Ménard les commenteront aux points 9, 10 et 14 de l'ordre du jour.

Notre communication a poursuivi sa modernisation : la lettre et le bulletin paraissent régulièrement, grâce à la diligence de Laurence Mercuri et de Cyrielle Landrea. Le compte twitter compte désormais plus de 700 abonnés et il est accompagné d'une charte que le bureau a collectivement élaborée. Un « vade-mecum du Sociétaire » avait été distribué en juin auprès de tous les congressistes. La protection des intérêts matériels et moraux de la Société s'est traduite par le récent dépôt de la « marque » SoPHAU auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), ce qui constitue une mesure de protection nécessaire. S.P. remercie Sylvain Janniard pour le suivi de ce dossier comme pour toute son implication dans la collecte et la gestion des fonds nécessaires au fonctionnement de l'association.

Conformément aux statuts de la SoPHAU, S.P. achève en ce jour son mandat comme Présidente. Cette tâche a été constamment facilitée par les collègues avec lesquels elle a partagé les activités du bureau. Elle les remercie de la confiance accordée, depuis sa désignation comme présidente et au fil des années. Elle doit énormément à leur réflexion avisée, à l'authenticité de leur engagement, à leur disponibilité constante. S.P. leur exprime toute sa reconnaissance pour ce soutien. Les évolutions engagées se poursuivront grâce à leur action et, dans un contexte sanitaire moins tendu, de belles idées vivront pour le rayonnement de la SoPHAU.

Enfin, au nom du bureau et en son nom propre, S.P. tient à adresser un message particulier d'amitié à Laurence Mercuri, durement affectée par l'accident survenu en juin dernier lors du congrès SoPHAU, et qui ne peut être présente à Paris aujourd'hui. S.P. mesure la grande chance que, comme Présidente, elle a eue de pouvoir s'appuyer sur Laurence Mercuri comme Secrétaire de l'association et la grande chance que c'est pour la SoPHAU de pouvoir compter sur Laurence Mercuri, son discernement, ses compétences et son efficacité.

Telles sont les actions conduites en 2021 comme Présidente de l'association, avec l'appui du bureau. Comme la loi le veut, ce rapport d'activité est soumis au vote des Sociétaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire.

Nombre de votants : 64

Pour : 63

Blanc : 1

Le rapport moral de la Présidente est approuvé.

## 2. Rapport financier du Trésorier

Le bilan financier de l'année 2021 montre une trésorerie maintenue à l'équilibre. Au 09/12/2021, l'encours global est de **22 850 €**, répartis entre **2 255 € sur le CC BRED** et **20 595 sur le Livret A BRED**. Le volume important de l'épargne permet, grâce aux intérêts perçus, de couvrir les frais de gestion du compte courant et constituerait une réserve utile si le montant des cotisations annuelles devait, dans les années à venir, continuer à être légèrement inférieur aux dépenses engagées régulièrement par notre Société.

En effet, le nombre de sociétaires à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale est de **235**, pour un apport total de **7 660 €**, tandis que les dépenses de l'année se sont élevées à **8 475 €**. Ces dépenses

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.janniard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.janniard@univ-tours.fr)

n'auraient donc pu être soldées sans le reliquat financier important de l'année 2020, ni la générosité de plusieurs sociétaires, qui ont réglé de façon anticipée leur cotisation 2022. Le nombre de sociétaires qui versent régulièrement leur cotisation est stable par rapport à 2020, mais à un niveau d'étiage qu'il faut déplorer.

Le Trésorier rappelle une nouvelle fois que la régularité des versements constitue la garantie d'un fonctionnement facilité de la Société, permet l'anticipation des dépenses et limite aussi les courriers de relance. Il invite les sociétaires, et tout particulièrement les correspondants, à diffuser les actions de la Société au sein de leur établissement et à inciter nos collègues, y compris les plus jeunes, à adhérer ou à réadhérer à la SoPHAU. Pour le règlement de la cotisation annuelle, le **virement « permanent »** sur le compte SoPHAU (virement automatique à date anniversaire, annulable à tout moment), demeure la solution la plus simple et la plus pratique pour la gestion de la Trésorerie. Les modalités en sont rappelées sur le vademecum du sociétaire, téléchargeable sur le site de la Société (<https://sophau.univ-fcomte.fr/index.php/la-sophau/cotisation>)

Il convient dans ces circonstances de remercier donc tout particulièrement l'ensemble des sociétaires demeurés fidèles à la SoPHAU, et tout particulièrement les sociétaires qui ont versé des cotisations de soutien (M. Bonnefond-Coudry, P. Ellinger, D. Gontikas, C. Grandjean, J.-P. Guilhembet, V. Huet, A. Jacquemin, F. Joannes, P. Le Roux, J.-L. Lamboley, J.-P. Martin, H. Ménard, I. Pernin, M.-T. Schettino, G. Tallet, A. Tourraix) ou de membres bienfaiteurs (G. Bouyssou, A. Gonzales, M. Royo).

Le montant élevé des dépenses pour l'année 2021 s'explique toutefois par deux circonstances particulières. En premier lieu, le versement de **deux subventions pour publication d'ouvrages** tirés de thèses primées par la SoPHAU : le livre de Clément Sarrazanas, prix SoPHAU 2015, à paraître en janvier 2022 aux éditions Ausonius, et le livre de Louise Quillien, prix SoPHAU 2017, paru en novembre 2021 aux éditions Brill, qui ont chacun reçu l'aide à la publication de 1 500 €. D'autre part, la SoPHAU a apporté un soutien financier substantiel à l'organisation du très important Colloque consacré, les 11-12 juin derniers à Lyon, à la nouvelle question d'histoire ancienne au concours de l'agrégation.

Le reste des dépenses principales est, assez communément, ventilé entre le règlement des frais engagés pour la table ronde organisée par la Société aux RDV de l'Histoire à Blois (702 €) et des frais liés à l'activité du Bureau de la SoPHAU (902 €). Pour ces derniers, il convient de relever tout particulièrement l'inscription du nom et du logo SoPHAU à l'INPI (370 €), et l'achat d'un abonnement à un outil de sondage (348 €) pour que le Bureau puisse recueillir en plusieurs occurrences l'avis des Sociétaires et, plus largement, des collègues de nos disciplines, sur leurs attentes à l'égard de la Société et sur les réformes de la formation des enseignants.

Le Trésorier espère que son rapport confortera les Sociétaires dans l'intérêt de continuer à donner à la SoPHAU les moyens financiers de son action.

Le rapport financier du Trésorier est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Nombre de votants : 64

Pour : 64

Le rapport financier du Trésorier est approuvé.

### 3. Demandes d'adhésion

L'assemblée est amenée à voter sur les demandes d'adhésion des doctorants et docteurs non-titulaires de l'enseignement supérieur. Douze demandes ont été présentées au cours du semestre écoulé, émanant de :

Deux doctorants :

**Maxence Badaire** : Professeur certifié d'histoire-géographie, Doctorant contractuel à Paris 1 Panthéon-Sorbonne avec service d'enseignement.

Thèse en cours (depuis 2021) : *Collèges sacerdotaux et stratégies familiales des élites romaines (de la fin du II<sup>e</sup> s. av. n. è. au règne de Tibère)*, sous la direction de Sylvie Pittia (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

**Grégory Spadacini** : Doctorant contractuel avec service d'enseignement à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Thèse en cours (depuis 2021) : *La dignitas, concept et pratiques sociales dans le monde romain (du I<sup>er</sup> s. av. n. è. jusqu'à la mort d'Auguste)*, sous la codirection de Sylvie Pittia (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et d'Elisabetta Todisco (università degli studi Aldo Moro, Bari).

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)

Dix docteurs :

**Pierre Bonnard** : Professeur des écoles, Docteur en histoire grecque.

Thèse préparée sous la direction d'Alexandru Avram et soutenue en 2020 à l'université du Maine : *Les exilés dans les sociétés grecques de la fin de la guerre du Péloponnèse (405/404) à l'avènement d'Alexandre le Grand (336-334)*

**Antoine Chabod** : Agrégé d'histoire, Docteur en histoire grecque, ATER en histoire à Rouen.

Thèse préparée sous la direction de Vincent Azoulay et soutenue en 2020 à l'université Gustave Eiffel : *Lois, normes et performance en Grèce ancienne, VIII<sup>e</sup>- V<sup>e</sup> s.*

**Julien Faguer** : Agrégé de lettres classiques, Docteur en histoire ancienne, membre de l'ÉFA en 4<sup>e</sup> année, co-responsable du programme *Épigraphie et corpus numériques*.

Thèse préparée sous la direction de Christel Müller et soutenue en 2020 à l'université Paris Nanterre : *La terre et l'argent, marché de la terre et marché du crédit à Athènes et dans les îles de l'Égée, ca 400-100 av. J.-C.*

**Zheira Kasdi** : Certifiée en histoire, Docteur en histoire, ATER à Paris 8, impliquée dans le projet collectif EpiCherchel : édition des inscriptions antiques de *Caesarea* de Maurétanie.

Thèse préparée sous la direction de François Chausson et soutenue en 2017 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *Mauretania Caesariensis : prosopographie et aspects administratifs, judiciaires et militaires du gouvernement de la province de Maurétanie césarienne*.

**Amarande Laffon** : Agrégée de lettres classiques, Docteur en études grecques, actuellement Post-doctorante dans l'ANR PARABAINO (Nantes).

Thèse préparée sous la codirection de Paul Demont et François Lefèvre et soutenue en 2016 à l'université Paris 4 : *Λύναρχία en Grèce antique*.

**Benoît Lefebvre** : Professeur agrégé d'histoire en lycée, Docteur en histoire ancienne.

Thèse sous la codirection d'Agnès Bérenger (Montpellier) et de Catherine Wolff (Avignon) et soutenue en 2019 à l'université de Montpellier : *Combattre de loin chez les Romains et leurs adversaires. Des réalités du combat aux représentations culturelles (I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*.

**Thierry Lucas** : Agrégé de lettres classiques, Docteur en archéologie, membre de l'ÉFA en 3<sup>e</sup> année, responsable de programmes à Mégare et en Béotie.

Thèse préparée sous la codirection Francis Prost (université Paris 1) et de Christel Müller (université Paris Ouest) Nanterre) et soutenue en 2019 à Paris I Panthéon-Sorbonne : *L'organisation militaire de la Confédération béotienne (447-171 av. J.-C.)*.

**Ségoène Maudet** : Agrégée d'histoire, Docteur en archéologie, ancien membre de l'ÉFR, ATER en histoire ancienne à Aix-Marseille.

Thèse préparée sous la codirection d'Alain Schnapp et Francis Prost (université Paris 1) et d'Angela Pontrandolfo (université degli studi di Salerno) et soutenue en 2016 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *Les échanges dans la Campanie archaïque (VIII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Essai d'histoire économique à partir du matériel céramique*.

**Alexis Mészáros** : Docteur en histoire ancienne, enseignant contractuel en histoire-géographie en lycée.

Thèse préparée sous la direction de Sylvie Pittia et soutenue en 2019 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : *Construire la première république romaine (V<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. av. J.-C.)*. Prix de thèse PSL 2020 (mention spéciale du jury).

**Thibaud Nicolas** : Agrégé de lettres classiques, Docteur en histoire, vacataire à l'université Paris Sorbonne et Président de l'association « Les Argonautes ».

Thèse d'histoire des civilisations préparée sous la codirection de Grégory Chambon (EHES) et Dominique Charpin (Collège de France) et soutenue en 2018 à l'EHES : *Le rôle socioéconomique de l'Ebabbar, temple de Samaš à Sippar à l'époque paléo-babylonienne*.

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation des adhérents.

Nombre de votants : 62

Pour : 61

Blanc : 1

Les nouvelles adhésions sont approuvées.

#### 4. Renouvellement partiel du bureau

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)



Étaient sortants : Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Nicolas Richer.

Étaient candidates : Hélène Ménard (maître de conférences d'histoire romaine, université Montpellier 3), Laurence Mercuri (maître de conférences habilité à diriger des recherches en histoire et archéologie grecques, université Côte-d'Azur), Gaëlle Tallet (Professeur des universités en histoire grecque, université de Limoges).

Les trois candidates se présentent et leurs candidatures sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Nombre de votants : 62.

Hélène Ménard : 62

Laurence Mercuri : 62

Gaëlle Tallet : 61

Blanc : 1

Sont déclarées élues : Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Gaëlle Tallet.

## 5. La SoPHAU et ses partenariats en réseau : CoSSAF ; Antiquité-Avenir

La Présidente prend la parole pour rappeler que le **Collège des sociétés savantes académiques de France**, dont la SoPHAU est membre fondateur, comporte une majorité de sociétés membres issues des sciences « dures » et que, parmi les sociétés des SHS, les quatre sociétés d'historiens en sont membres. Elle souligne la diversité des sociétés membres du CoSSAF : s'y côtoient des sociétés riches et des sociétés pauvres, des sociétés relevant entièrement du secteur public, certaines comportant des adhérents issus d'organismes privés. La finalité du CoSSAF, qui est fortement engagé dans la promotion des disciplines, est de réaliser un travail de fond. L'intérêt de l'adhésion de la SoPHAU au CoSSAF réside dans la diversité et la transversalité existant au sein du CoSSAF et dans la place que celui-ci occupe dans le dialogue avec les pouvoirs publics.

Concernant le réseau **Antiquité-Avenir**, la Présidente annonce le renouvellement de son directoire avec le soutien de l'APLAES. Depuis le 20 octobre 2021, le nouveau directoire élu du réseau est le suivant :

Présidence : Luigi-Alberto Sanchi

Trésorerie : Sylvie Pittia (SoPHAU), suppléant Antonio Gonzales (SoPHAU)

Trésorerie adjointe : Pierre-Olivier Hochard (Sorbonne Antique), suppléante Manon Courtois (Sorbonne Antique)

Secrétariat : Pierre-Alain Caltot (APLAES), suppléante Emmanuèle Caire (APLAES)

Secrétariat adjoint : Annie Sartre-Fauriat (SoPHAU), suppléante Cyrielle Landrea (SoPHAU)

Secrétariat des EGA : Virginie Hollard (SoPHAU), suppléante Catherine Grandjean (SoPHAU)

Secrétariat adjoint des EGA : Christophe Cusset (APLAES), suppléant Claude Brunet (APLAES)

Vice-présidence : Franck Colotte (ALPLG), Violeta Martinez-Auriol (APHG), Romain Vignest (APL), Cécile Michel (IAA), Jacques Bouineau (Méditerranées), Sophie Lalanne (Mnemosyne), Delphine Lauritzen (THAT), François Ploton-Nicollet (SEMEN-L).

L'APLAES et la SoPHAU ont souhaité reprendre une place importante pour faire en sorte que cet ensemble fonctionne comme un véritable réseau, conformément aux principes fondateurs d'Antiquité-Avenir. L'entrée de plusieurs membres de la SoPHAU au secrétariat, au secrétariat des EGA et à la trésorerie, ainsi que l'engagement des présidents anciens et actuels de l'APLAES et de la SoPHAU sont un signal fort à l'ensemble du réseau. Antiquité-Avenir constitue un vaste chantier, parfois difficile à faire tourner. L'objectif principal est de mener à bien, avec Virginie Hollard et Christophe Cusset, les prochains États généraux de l'Antiquité qui se tiendront à Lyon les 13 et 14 mai 2023 sur le thème : *Tous les chemins mènent à l'Antiquité*.

Successivement, Franck Prêteux, Pierre-Olivier Hochard et Annie Sartre-Fauriat prennent la parole.

F. Prêteux, ancien secrétaire des EGA qui a initié la préparation de l'édition 2023, annonce que le programme est en cours d'élaboration, autour de trois dossiers principaux : Bilan sur la place de l'Antiquité

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)

en France ; Métiers et activités liés à l'Antiquité ; enfin, un volet plus grand public sur la valorisation du patrimoine antique, un thème bienvenu à Lyon. L'objectif est de favoriser la collaboration des collègues, des étudiants, des associations culturelles etc.

P.-O. Hochard a organisé la *Carte blanche* donnée au réseau Antiquité-Avenir aux Rendez-vous de l'Histoire 2021. Avec F. Prêteux, il a animé la table ronde intitulée « Un travail de Titan ! La politique de grands travaux publics dans le monde antique ». Le choix interdisciplinaire (assyriologie, égyptologie, mondes grec et romain) a permis de souligner la complémentarité des disciplines liées à l'Antiquité. La *Carte blanche* a attiré un public fourni (80-90 personnes). Pour les RDV de Blois 2022, P.-O. Hochard a entamé une réflexion sur la mer avec Cyrielle Landrea.

Annie Sartre-Fauriat présente les principales tâches du secrétariat-adjoint du réseau : participer aux réunions et en rédiger les comptes rendus. Elle souligne qu'avec le nouveau directoire, l'avenir s'annonce plus serein.

## 6. La SoPHAU aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois

Manuel Royo a organisé la *Carte blanche* donnée à la SoPHAU aux RDV de Blois de cette année, consacrés au travail. Le public était nombreux dans la salle Gaston d'Orléans du Château Royal. La table ronde, intitulée « Bêtes de travail » portait sur les rapports hommes/animaux dans le cadre du travail. Elle a réuni Brigitte Lion (Proche-Orient antique, Paris 1 Panthéon-Sorbonne) pour la SoPHAU, Fabrice Guizard (Histoire de l'environnement et des animaux, Hauts-de-France), Jean-Marc Moriceau (Histoire moderne, Caen) et Éric Baratay (Histoire contemporaine, Lyon 3). Elle a bénéficié aussi de l'aisance et du professionnalisme d'Isabelle Heullant-Donat (Histoire médiévale, Reims) et de la publicité indirecte du journal *Le Monde* grâce à J.-M. Moriceau.

Brigitte Lion prend la parole pour souligner qu'il est toujours agréable et réconfortant de voir l'intérêt d'un public large pour l'Histoire. Cette année, il fallait réserver à l'avance et tout était plein tout le temps. Il est important pour la SoPHAU de continuer à proposer des manifestations.

Sylvie Pittia insiste à son tour sur la nécessité de continuer de faire le lien entre sciences et société et d'assurer cette mission dans le cadre d'un dialogue avec les historiens des autres périodes.

## 7. Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire 2022*

Sylvie Pittia rappelle que la prochaine édition aura lieu le 30 mars 2022. Le comité a émis des avis largement favorables fin novembre pour les manifestations proposées : en tout, une soixantaine de projets, certains étaient restés en attente ces deux dernières années à cause des circonstances sanitaires. Les antiquisants sont souvent à la manœuvre pour proposer des opérations transversales. Pour 2022, espérons que la situation sanitaire permettra le déroulement des manifestations en présence et une couverture de presse importante. Toutes les générations sont représentées parmi les porteurs de projets, les jeunes collègues sont nombreux et laissent espérer que cette aventure continuera.

## 8. Attribution du Prix SoPHAU

Nicolas Richer souligne tout d'abord que l'année 2021 est une année exceptionnelle car deux prix SoPHAU ont été publiés :

- le prix 2015 : C. Sarrazanas, *La cité des spectacles permanents. Organisation et organisateurs des concours civiques dans l'Athènes hellénistique et impériale*, Bordeaux, Ausonius, 2021 (*Scripta antiqua*, 152) (dont la sortie sera effective début janvier 2022)
- et le prix 2017 : L. Quillien, *Histoire des textiles en Babylonie, 626-484 av. J.-C. Production, circulations et usages*, Leyde, Brill, 2021 (*Culture and History of the Ancient Near East*, 126).

N. Richer en vient ensuite à l'attribution du Prix SoPHAU 2021. Il présente l'expert étranger choisi pour examiner les thèses finalistes du concours. **Lorenz E. Baumer**, Professeur ordinaire à l'université de Genève, membre de l'Unité d'archéologie classique au Département des Sciences de l'Antiquité. Avant sa nomination à l'université de Genève, L. E. Baumer a enseigné en archéologie classique aux universités de Berne et de Bâle, ainsi qu'à plusieurs reprises en qualité de directeur d'études invité à l'École pratique des

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.janniard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.janniard@univ-tours.fr)



Hautes Études (EPHE) à Paris et en qualité de professeur associé à l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Il a été boursier du Fonds National Suisse (FNS), de la Fondation Alexander von Humboldt (Allemagne) et de la Fondation Hans-Sigrist de l'université de Berne. Il est l'auteur notamment de plusieurs monographies : *Vorbilder und Vorlagen. Studien zu weiblichen Statuentypen und ihrer Verwendung für Reliefs und Statuetten des 5. und 4. Jhs. v. Chr.*, Acta Bernensia 12, Berne 1997 ; *Kult im Kleinen. Studien zu ländlichen Heiligtümern spätarchaischer bis hellenistischer Zeit. Attika - Arkadien - Argolis - Kynouria*, Rahden 2004 ; *Mémoires de la religion grecque*, Les conférences de l'EPHE, Paris, Le Cerf, 2010.

L. E. Baumer, empêché par les circonstances d'être présent à notre assemblée générale, déclare dans une vidéo pré-enregistrée que le Prix SoPHAU 2021 est attribué à **Simon Cahanier**, pour son travail intitulé *Hispania maxima bellis. Recherches historiques et littéraires sur la mémoire culturelle des guerres de Rome dans la péninsule Ibérique de la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au début du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, thèse de doctorat soutenue le 18 décembre 2020 en « Langues, littératures et cultures antiques », à l'université Lyon 3, sous la direction de Marie Ledentu et de François Cadiou (Bordeaux Montaigne). Ce choix repose principalement sur les arguments suivants.

La thèse de 1041 p. dont 729 p. de texte présente une analyse de la construction de la mémoire des guerres hispaniques des deux derniers siècles de la République romaine dans les documents littéraires et – d'une manière plus limitée – iconographiques du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive. Comme l'a. le constate à juste titre, « dès l'Antiquité, la conquête romaine de la péninsule Ibérique est apparue comme un processus historique particulièrement complexe pour lequel la question de l'interprétation des faits, de leur reconstruction et de leur organisation en un récit cohérent et signifiant s'est posée avec une acuité particulière » (p. 12). Ces difficultés reposent en majeure part sur le fait que « les représentations antiques des guerres hispaniques résultent, comme tout épisode historique, d'une interprétation » et qu'elles « nous donnent moins accès aux faits en tant que réalités objectives qu'elles ne sont révélatrices, à travers les choix qu'elles opèrent, du contexte dans lequel elles ont été produites » (p. 15).

Compte tenu du concept de mémoire culturelle, conçu entre autres par Pierre Nora, Maurice Halbwachs, Jan et Aleida Assmann, et considérant « tout ouvrage historiographique comme un artefact culturel parmi d'autres participant de la mémoire de la société qui le produit » (p. 20), l'intérêt de la thèse porte sur « l'adoption d'un troisième point de vue qui considère la conquête de la péninsule Ibérique comme une construction mémorielle et sociale évolutive et étudie "le passé tel qu'on s'en souvenait" » (p. 21) dans la longue durée. Le cadre chronologique est très large, comprenant les sources littéraires du dernier quart du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu'aux *Histoires contre les Païens* d'Orrose en 416/417 apr. J.-C., les analysant au travers de tableaux synoptiques dans lesquels l'ensemble des faits mentionnés par chaque auteur du corpus est placé en regard.

Après les deux premiers chapitres présentant la méthodologie et le corpus, l'a. procède en trois temps : (1) la mémoire des guerres hispaniques au cours des deux derniers siècles de la République et alors contemporains du processus de conquête (II. *L'invention des guerres hispaniques*) – (2) l'extension et la réélaboration de cette mémoire sous le principat d'Auguste (III. *La mémoire des guerres hispaniques au prisme des guerres cantabres*), – (3) les mutations de la mémoire de la fin du principat augustéen au début du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (IV. *Les métamorphoses de la mémoire après l'achèvement de la conquête*). Les conclusions et, dans le deuxième volume, les tableaux synoptiques (qui sont en partie repris dans le texte), un *index locorum* et la bibliographie complètent la thèse.

Sans entrer ici en détail dans les analyses, il suffit de constater que les résultats obtenus sont clairs et convaincants : sous la République, la construction, la diffusion et le contrôle de la mémoire des guerres hispaniques apparaissent comme un des enjeux de la compétition aristocratique, alors qu'ils sont utilisés pendant le principat d'Auguste qui s'inscrit alors dans la tradition de conquérants, d'une part pour légitimer sa position de suprématie et d'autre part pour contrebalancer la mémoire traumatique des guerres civiles. Les récits de l'époque impériale sont pour leur part marqués par un appauvrissement mémoriel et par une expérimentation formelle, traduisant le souhait de l'élite sociale de s'appropriier la culture de l'aristocratie républicaine et augustéenne pour renforcer son prestige social.

Notables sont l'ampleur du corpus étudié et la pluralité des outils méthodologiques utilisés (philologie, rhétorique, historiographie, histoire sociale, institutionnelle, histoire des représentations et histoire littéraire, numismatique, iconographie, épigraphie...); le foisonnement des œuvres latines et grecques qui mène à la reconstitution des traditions historiographiques dans leurs différents contextes est examiné d'une façon novatrice et la thèse fait apparaître les évolutions de la mémoire des guerres hispaniques dans toute leur complexité.

L'ampleur et la qualité du travail accompli ne peuvent que susciter les louanges les mieux fondées. L'ouvrage paraît donc pleinement mériter l'attribution du prix de la SoPHAU 2021.

Le lauréat, présent à l'assemblée générale, remercie L. E. Baumer et se dit très honoré et fier de recevoir le Prix SoPHAU.

La présidente félicite à son tour le lauréat et rappelle que l'attribution du Prix contraint les lauréats à concrétiser leur projet éditorial dans des délais maîtrisés. Elle annonce ensuite la table ronde consacrée aux jeunes chercheurs, dans le cadre d'un nouveau format d'assemblée générale pour lequel le premier thème choisi est prometteur.

## 9. Bilan de l'enquête SoPHAU sur les jeunes chercheurs

### 10. Table ronde : *Doctorants, jeunes docteurs, et après ?*

Les points 9 et 10 à l'ordre du jour sont présentés conjointement par Florence Gherchanoc, les résultats de l'enquête menée par la SoPHAU sur les jeunes chercheurs servant de base de discussion avec les invités.

L'enquête a été ouverte du 8 novembre au 3 décembre 2021. Elle a donné lieu à 179 connexions, 48 réponses complètes et 131 incomplètes, autour de trois grandes questions : Quelles sont vos attentes envers la SoPHAU, en tant que société savante ? Quelles sont les actions prioritaires d'une société savante comme la SoPHAU ? Quelle est votre situation ?

Concernant les attentes, il ressort que les jeunes chercheurs souhaitent majoritairement :

- recevoir des informations sur les manifestations scientifiques et les postes mis au concours (79%), les jeunes chercheurs intéressés par les informations d'ordre institutionnel étant tout de même 60% ;
- faire remonter surtout des annonces scientifiques : séminaires de doctorants et/ou de post-doctorants (70%), soutenances de thèse (58%), parution de leurs publications (45%).

Les actions jugées prioritaires sont, dans l'ordre de classement : défendre l'enseignement de l'Antiquité et la recherche sur l'Antiquité (72% pour les deux), intervenir auprès des pouvoirs publics, se préoccuper des conditions matérielles du métier et favoriser les contacts scientifiques titulaires/jeunes chercheurs (respectivement 60%, 57%, 57%) ; agir avec d'autres sociétés savantes (d'historiens ou d'autres disciplines), soutenir les postes de tout statut, de la fonction publique (respectivement 45%, 43%, 40%)

Les actions considérées comme menées le mieux possible : défendre les enseignements disciplinaires dans le domaine de l'Antiquité dans le Supérieur et/ou dans le Secondaire (41%), défendre la place de la recherche sur l'Antiquité dans le Supérieur et/ou dans le Secondaire (25%), se concentrer sur des activités de promotion scientifique des sciences historiques (21%), fédérer des actions communes avec d'autres sociétés savantes (21%).

Les actions jugées les moins abouties : permettre des formes de convivialité intergénérationnelles (25%), favoriser les rencontres et contacts scientifiques entre titulaires et jeunes chercheurs (27%) se préoccuper des conditions matérielles du métier de chercheur (32%).

Dans les commentaires libres, les réponses à l'enquête suggèrent les principales propositions suivantes : valoriser l'annuaire SoPHAU des thèses soutenues (<https://thesessophau.hypotheses.org>) ; favoriser les liens entre générations [éventuellement par un atelier d'une demi-journée « Jeunes chercheurs » lors de l'AG de juin (hors année Congrès concours)] ; favoriser la création d'une « Carte blanche » Jeunes chercheurs : RDV de Blois ; festival d'histoire de l'art de Fontainebleau, Les RDV de l'Antiquité de Lyon (festival européen latin-grec) etc. ; défendre et faire reconnaître un statut spécifique pour les chercheurs au sein de l'Éducation nationale (autorisations d'absence pour bénéficier de formations universitaires et en dispenser).

La discussion s'engage ensuite avec les quatre invités, deux représentants d'associations étudiantes et deux jeunes docteurs en poste dans le Secondaire :

- Félix Énault, doctorant en histoire à Sorbonne Université, pour l'association *Sorbonne antique* ;
- Thibaud Nicolas, doctorant en histoire à l'EHESP, pour *Les Argonautes* ;
- Thibaut Castelli, Docteur en histoire à Paris Nanterre, Professeur d'histoire-géographie dans le second degré ;
- Sophie Laribi-Glaudiel, Docteur en histoire à l'université de Nancy, Professeur d'histoire-géographie dans le second degré.

Les interventions recourent globalement ce qui émerge de l'enquête : la forte préoccupation de la précarité, la pression du manque de postes dans le Supérieur et, par suite, de la compétition, l'isolement (manque d'informations scientifiques et institutionnelles), le besoin de liens entre le Secondaire et le Supérieur, la nécessité de bénéficier dans le Secondaire du temps et des financements pour la recherche, la faible présence de l'Antiquité dans les programmes scolaires.

Il ressort de la discussion que :

- pour les programmes, le ministère de l'Éducation nationale refuse d'associer les sociétés savantes à la réflexion sur les programmes ;
- pour les congés recherche dans le Secondaire, les quatre associations ont soulevé la question auprès des instances qui leur ont opposé l'absence de remplaçants ;
- l'annuaire des thèses soutenues a été mis en place depuis plusieurs années, son alimentation demeure difficile car les informations ne remontent pas, ni des directeurs de recherche, ni des docteurs eux-mêmes ; or ce n'est pas à la SoPHAU d'aller chercher les informations dans les écoles doctorales ;
- concernant une manifestation scientifique où interviendraient de jeunes chercheurs, il est possible d'envisager une *Carte blanche* avec l'aide de la SoPHAU, à Blois, mais les demandes sont très nombreuses pour les RDV de l'Histoire ; le festival international de Saint-Dié-des-Vosges serait peut-être plus adapté ; l'APHG annonce de son côté qu'elle a publié il y a quatre ans une *carte blanche* aux jeunes chercheurs et qu'elle espère pouvoir en publier bientôt une seconde directement en ligne, sur son site ;
- il est important pour les jeunes chercheurs, doctorants ou post-doctorats, d'adhérer dans des associations comme la SoPHAU ou l'APHG qui réalisent un gros travail de diffusion de l'information institutionnelle et scientifique ; ils y sont encore trop peu nombreux.

Fin de la première partie de l'assemblée générale à 12h, pour la pause-déjeuner.

Elle reprend à 13h45.

Avant la reprise de l'ordre du jour, Sylvie Pittia déclare que le bureau s'est réuni durant la pause-déjeuner pour élire un nouveau président : Manuel Royo, Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie à l'université de Tours.

Nombre de votants : 8

Pour : 7

Blanc : 1.

L'examen de l'ordre du jour se poursuit sous la présidence de Manuel Royo.

## 11. Table ronde : *Les sociétés académiques : quel rôle pour quels enjeux ?*

Manuel Royo présente les quatre invités sollicités pour la discussion :

- Patrice Baubeau, Trésorier de la SFN, ancien Trésorier de l'AFHE, MC HDR en histoire économique à Paris Ouest Nanterre ;
- Christine Guimonnet, Secrétaire générale de l'APHG, Professeur agrégé d'histoire au Lycée Camille-Pissarro à Pontoise ;
- Stavroula Kefallonitis, Membre du bureau de l'APLAES, MC de langue et littérature grecques à l'université de Saint-Etienne ;
- Arnaud Pierre, ancien Président de l'APAHU, Professeur d'histoire de l'art à Sorbonne Université.

Il rappelle ensuite que l'idée d'une table ronde est née durant les discussions du bureau et des thèmes qui en ont émergé et qui touchent au rôle de ces sociétés qui sont des sociétés professionnelles (produire de la science et assurer sa promotion dans le milieu académique mais aussi dans la société en général), à la défense des intérêts corporatistes auprès des pouvoirs publics, à la place de la recherche privée (des membres de la recherche privée dans certaines sociétés savantes, en sciences notamment), à l'apport des amateurs et à leur statut (sociétaires ? associés ?), à la question des financements au-delà des adhésions (legs, dons etc.).

À l'issue de cette présentation, les représentants des associations sont invités à intervenir. Chacun présente son association. Différentes clés de lecture émergent de la discussion :



Selon des lignes de partage, conditionnées par des questions internes : les disciplines (histoire de l'art/archéologie), les finalités (scientifique/pédagogie/conditions matérielles du métier) etc. ; le cas de la SFN est différent car celle-ci accueille beaucoup d'érudits-amateurs et concentre son activité sur son objet, la monnaie.

En terme de service public : les sociétés, corporatistes dans leur majorité, apparaissent pour certains comme complémentaires du service public du fait de : leur fragilité ; leur existence qui tient à des personnes (si celles-ci disparaissent, les sociétés disparaissent aussi) ; la gratuité ; le souci d'employer les nouveaux outils (modernisation des revues, numérique, etc) ; les attentes du public ; sans compter le problème de fond qui reste les financements : où trouver l'argent ? À ce sujet, est abordée la question de la science ouverte et la mise en ligne gratuite des productions sans embargo qui grèvera les trésoreries des associations, même si certaines d'entre elles sont très ouvertes à la publication immédiate.

Du point des jeunes chercheurs : la pénurie de postes pose la question de la place des docteurs sans poste au sein des sociétés savantes ; certaines d'entre elles n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante en-dehors de la réduction des coûts d'adhésion, de l'attribution de prix ou de bourses de mérite.

En terme de devenir : la table ronde organisée par la SoPHAU a aussi pour objectif de savoir quel est l'avenir d'associations comme les nôtres. Selon certains, les sociétés savantes s'effritent en quelque sorte comme les syndicats, face à la concurrence permanente que représentent les réseaux sociaux, qui sont prédominants et ne prétendent pas à la pérennité de ce qu'ils diffusent. Les métiers du savoir sont remis en cause, les termes du débat ont changé, ce n'est plus le corporatisme ou le scientifique car les jeunes qui arrivent n'ont pas du tout la même expérience professionnelle que les générations précédentes, les carrières sont très différentes. C'est pourquoi il est indispensable de faire évoluer les associations dans les cinq à dix années prochaines. Selon d'autres, au contraire, l'avenir est moins sombre : le nombre des adhésions a augmenté ces deux dernières années, grâce aux jeunes chercheurs, en raison du besoin de faire corps et de créer des liens.

## 12. Bilan de la campagne de postes 2021 (EC et CNRS) ; informations sur les recrutements 2022

Bilan de la campagne 2021 :

MC

Amiens, Histoire et archéologie romaines :	Nicolas Lamare
Bordeaux, Histoire de l'art et archéologie antiques :	Natacha Trippé
Chambéry, Histoire et archéologie religieuses de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge :	Maxime Émion
Lille, Histoire ancienne, humanités numériques :	Nicolas Genis
Nancy, Réception de l'Antiquité :	Fabien Bièvre-Perrin
Panthéon-Sorbonne, Histoire grecque (ép. arch. et class.) :	Romain Guicharrousse
Panthéon-Sorbonne, Histoire grecque (ép. hellénistique) :	Aurélie Carrara
Paris Est Créteil, Histoire et enseignement de l'histoire :	Jennifer Vanz
Toulouse, Histoire romaine (III <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> s. de n. è.) :	Charles Davoine

PU

Bordeaux, Histoire grecque :	Laurent Capdetrey
Lille, Archéologie romaine/gallo-romaine :	Frédérique Blaizot
Limoges, Histoire ancienne :	Gaëlle Tallet
Lyon 2, Histoire de l'art et archéologie du Proche-Orient ancien :	Jwana Chahoud
Nancy, Archéologie et histoire de l'art antiques du bassin méditerranéen :	Elisabetta Interdonato
Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Protohistoire européenne (2200 av. n. è.-conquête romaine) :	Sophie Krausz
Paris 8, Histoire grecque :	Adrian Robu
Paris Est Créteil, Histoire grecque :	Sylvie Rougier-Blanc

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)

## Recrutements au CNRS

CR : 4 postes sur 6 vont à l'Antiquité

Antiquité tardive :

Valérie Schram (5<sup>e</sup>)

Archéologie grecque :

Stéphane Lamouille (2<sup>e</sup>)

Archéologie gallo-romaine :

Antonin Nusslein (4<sup>e</sup>)

Ichtyologie, époque romaine :

Brice Éphrem (6<sup>e</sup>)

DR2 : 2 postes sur 4 vont à l'Antiquité

Archéologie sous-marine, Archéologie romaine :

Giulia Boetto (3<sup>e</sup>)

Histoire de l'art antique :

Évelyne Brunet-Prioux (4<sup>e</sup>)

Avec les précautions indispensables, Manuel Royo donne ensuite des informations sur les **postes susceptibles d'être ouverts au recrutement en 2022** sous réserve de validation (en cours ; intitulés indicatifs). Il précise que la liste a été établie d'après les remontées des correspondants et n'est pas complète.

## MC

Le Mans :

Histoire et archéologie grecques (à confirmer)

Lille :

Histoire de l'art et archéologie gréco-romaines

Université Littoral, Boulogne :

Histoire ancienne

Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

Histoire de la République romaine

Strasbourg :

Histoire grecque (très incertain)

Toulouse :

Histoire grecque (poste libéré par promotion)

## PU

Avignon :

Histoire ancienne – Histoire grecque et histoire romaine (retraite)

Bordeaux :

Histoire de l'art et archéologie grecques (retraite)

Lyon 2 :

Histoire grecque (retraite)

Lyon 3 :

Histoire romaine (retraite)

Toulouse :

Histoire grecque (retraite)

Manuel Royo attire l'attention sur la faiblesse du nombre de postes, qui se confirme d'année en année, et sur la situation préoccupante de l'histoire ancienne et, particulièrement, de l'histoire grecque dans certaines universités :

## Postes de MC gelés ou non obtenus :

Bordeaux :

Histoire grecque

Limoges :

Histoire grecque

Université de Paris (ex-Paris 7) :

Histoire grecque

Paris 8 :

Histoire ancienne (requalification d'un poste PR)

## Postes de PU gelés ou non obtenus :

Grenoble :

Histoire grecque

Le Mans :

Histoire grecque

Nantes :

Histoire romaine (poste d'É. Guerber, non republié, remplacé par ATER en 2022)

Nice :

Histoire grecque (depuis 2006 ; plus de rang A en hist. anc. depuis 2019)

Rouen :

Histoire grecque (2019)

## Postes publiés au CNRS, dans la section n°32, pour 2022 :

N°32/01 : 6 DR2 – Concours ouvert sur les thèmes scientifiques relevant de la Section

N°32/02 : 5 CR dont prioritairement :

- 1 CR sur le thème : « Édition, modélisation et traitement des corpus textuels numérisés en histoire » ;

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)Trésorerie : [sylvain.jannard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.jannard@univ-tours.fr)

- 1 CR en : « Archéologie de la Méditerranée orientale protohistorique et archaïque ».

### 13. Réforme des procédures de recrutement à l'Université : où en est-on ?

Les principaux éléments concernant la réforme sont rappelés :

Parution de décrets d'application de la LPR :

- Suppression de la qualification CNU aux postes de PU (JO 27/08/2021)
- Contrat post-doctoral (JO 06/09/2021)
- CDD de mission (JO 06/09/2021)
- Durée de l'éméritat (JO 31/10/2021)

Projets de décrets à paraître :

- Dispense d'HDR accordée par le CAC et non plus par le CNU
- Suppression du recrutement selon l'article 46.3
- Promotion interne des MC HDR

Multiplication des contrats précaires :

- CTER « contrat temporaire d'enseignement et de recherche » : contrat d'un an renouvelable, sans limite ; recrutement par un comité de sélection (comme pour MC : examen des dossiers, possibilité d'audition) ; salaire équivalent à celui d'un ATER
- ATE : ATER sans mission de recherche ; service de 192h et salaire équivalent à un demi-salaire d'EC.

Antonion Gonzales, Président de la 21<sup>e</sup> section du CNU, prend ensuite la parole. Le bureau de la CP-CNU s'est réuni la veille, vendredi 10 décembre, il dispose donc d'informations.

Pour 2022, la qualification des MC est toujours à l'ordre du jour mais la prudence reste de mise puisque, l'année dernière, c'est pendant les vacances que la procédure de qualification des PU a été annulée.

La disparition de la PEDR était programmée pour 2022, elle est apparemment repoussée désormais à 2023, ce qui ne change rien à l'évolution engagée par le MESRI. La PEDR sera maintenue pour les membres de l'IUF et les récipiendaires de certains prix. Pour les autres, la PEDR est remplacée par le RIPEC, elle éclate en trois en quelque sorte puisque le RIPEC sera attribué pour raisons soit scientifiques, soit administratives, soit pédagogiques. Le montant de la prime sera entre 2000 et 12 000 €. Le RIPEC sera attribué par les établissements : le CNU ne donnera qu'un avis consultatif sur la présélection des établissements (avis réservé, favorable, très favorable). Comme pour l'avancement de grade, il n'y aura plus de contingents CNU, la décision finale sera prise dans les établissements par un comité (ad hoc ?) de 5 ou 6 personnes, qui cibleront par conséquent les domaines intéressant l'établissement. Les décrets d'application sont en attente, selon le MESRI, ils paraîtraient avant la fin de l'année civile.

D'une manière générale, une grande liberté est accordée aux établissements pour les recrutements des EC ; HAL, dans lequel les EC et C ont l'obligation d'enregistrer leurs productions, servira d'outil pour quantifier les publications et discriminer les individus et, par suite, les équipes.

Les universités se voient attribuer une indépendance en matière de politique et de gestion qui menace le statut d'EC et favorise l'orientation locale des recherches. À cela s'ajoutent l'instauration de contrats précaires et la dérèglementation des salaires. Certains s'y engouffrent sans voir le danger.

Antonio Gonzales en vient aux promotions internes des MC voulues par le ministère. Celles-ci (4 000 postes maximum prévus pour la période 2021-2025 seulement) concernent les MC HDR à la hors-classe et les MC HDR de la classe normale qui se sont investis dans des responsabilités administratives. Ce qui n'est pas dit à propos de ces postes, c'est qu'ils sont nominatifs et seront supprimés au moment où leurs titulaires feront valoir leur droit à la retraite. Les supports de MC correspondants aussi ?

Le MESRI vient d'adresser aux Présidents d'université un courrier pour leur indiquer les sections CNU concernées par les promotions sans tenir compte des besoins sur place. À ce sujet, Sylvain Janniard prend l'exemple de Tours où la 21<sup>e</sup> section ne fait pas partie de la liste des sections concernées, mais il précise que



les universités ne sont pas obligées de mettre en pratique ces conseils et que seul le rapport numérique PU/MC prime.

Catherine Grandjean remarque que V. Péresse n'avait pas eu le temps de mettre en œuvre ce volet de la LRU, qu'il a été repris par Th. Coulhon et F. Vidal. L'objectif est de hiérarchiser le système : les petits établissements devenant des collèges universitaires, les universités de taille moyenne subsistant comme université mais avec peu de thématiques de recherche (par exemple Tours qui privilégie la Renaissance et les nanotechnologies), et enfin les universités de plein exercice. Il est indispensable de se battre pour conserver les postes d'EC de statut public.

Selon Manuel Royo, les modalités d'évaluation de la vague C provoquent beaucoup de réactions et, sur les quatorze conseillers nommés, six démissions ont déjà eu lieu, d'autres sont envisagées. Les sort des anciennes EA est en jeu. Sylvain Janniard note que la disparition des EA est actée pour la vague en cours et que les projets des équipes ne seront pas évalués dans ce cadre. Ce sont les établissements qui approuveront ou non leur pertinence, renforçant ainsi la régionalisation et le localisme de la recherche.

#### **14. Informations sur les concours du second degré ; Bilan de l'enquête SoPHAU sur le MEEF et les stages**

Le nombre de postes publiés pour 2022 est stable, avec une légère augmentation pour le capes : Agrégation externe d'histoire : 74 (73 en 2021, de même en 2020) ; CAPES externe d'histoire-géographie : 575 (552 en 2021 ; 566 en 2020).

Les réformes du CAPES et du MEEF ont été mises en œuvre dès la rentrée 2021, la première session du nouveau concours ayant lieu en 2022 pour les étudiants en fin de M2 ; quant au MEEF, il est appliqué depuis la rentrée 2021 ; les étudiants actuellement inscrits en M1 passeront donc le concours en 2023.

Les épreuves, telles qu'esquissées lors de l'assemblée générale de décembre 2020, ont été confirmées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Les épreuves d'admissibilité durent désormais 6 heures, avec chacune un coefficient 2. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. La première épreuve est disciplinaire (composition) ; la deuxième épreuve écrite est dite « disciplinaire appliquée ». Elle ne change pas beaucoup par rapport à ce que l'on connaissait. Néanmoins, il s'agit bien de préparer une séquence, et non une séance comme pour l'épreuve orale :

*Elle consiste en une analyse critique de documents puis la constitution d'une séquence pédagogique. Le dossier documentaire – rappel du programme officiel correspondant au thème à traiter, documents de nature scientifique (documents sources et/ou d'historiens ou géographes), ressources pédagogiques (comme par exemple des extraits de manuels scolaires) – porte sur un thème des programmes d'histoire ou de géographie dans les classes du second degré, en lien avec le programme du concours.*

Les épreuves d'admission comportent une leçon, qui a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement, et surtout un entretien, coefficient 5, qui « porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. » Le ou la candidat(e) doit présenter en 5 mn maximum son parcours (avec des modalités différentes pour les docteurs) et les expériences qui l'ont conduit au concours (valorisation de ses travaux de recherche, enseignements suivis, stages, engagement associatif ou périodes de formation à l'étranger), puis un entretien de 10 mn avec le jury, qui dispose d'une fiche de renseignements préalablement transmise : [https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/histoire\\_geo/43/9/nc\\_capes\\_externes\\_histoire\\_geo\\_lecon\\_1423439.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/histoire_geo/43/9/nc_capes_externes_histoire_geo_lecon_1423439.pdf). La deuxième partie, qui dure 20 mn, « doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à : s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ; - faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. »

Cette deuxième épreuve, dont le coefficient est important (3), représente donc un entretien d'embauche.

Par ailleurs, les sujets 0 ont été publiés, tous deux en histoire romaine : voir <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

- Un sujet de composition : « Religions et citoyenneté dans le monde romain (218 av. J.-C. – 250 apr. J.-C.)
- Un sujet avec dossier documentaire : « Religion et légitimité du pouvoir à Rome et dans son empire d'Auguste à 250 apr. J.-C. »

La dissociation entre les programmes du CAPES et de l'agrégation a été actée pour les sessions 2022 et 2023, puisqu'une question d'histoire romaine est au programme du CAPES, et d'histoire pour l'agrégation d'histoire (pour rappel : au CAPES, « Religions et pouvoir dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C. » ; à l'agrégation, « Le monde grec et l'Orient de 404 à 200 av. n. è. »).

Les Présidents des jurys sont Jérôme Grondeux (IG) pour le CAPES externe d'histoire-géographie et Jean-Marie Le Gall (PU, histoire moderne) pour l'agrégation externe d'histoire.

#### Documents

- Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF
- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré
- Programmes en collège et lycée :  
<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-college-3203> (collèges)  
<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812> (Classes de seconde et première)  
[https://eduscol.education.fr/92/j-enseigne-au-lyceegeneraltechnologique#Cycle\\_terminal](https://eduscol.education.fr/92/j-enseigne-au-lyceegeneraltechnologique#Cycle_terminal) (Classe de terminale)

#### Bilan de l'enquête SoPHAU sur le CAPES et le MEEF

L'enquête a été ouverte du 8 novembre au 3 décembre 2021. Sur 89 connexions, 26 réponses complètes, 63 incomplètes.

- Sept grandes questions ont été posées : 1) Présentation des établissements ; 2) Les « berceaux » de stages ; 3) L'assiduité des stagiaires ; 4) Les volumes d'heures dans les maquettes ; 5) L'attractivité des concours ; 6) Autres formations en-dehors du MEEF ; 7) Commentaires libres.

Il faut remercier les collègues qui ont répondu, les correspondants de la SoPHAU et/ou préparateurs aux concours, ainsi que des coordinateurs des concours qui ne sont pas forcément des antiquisants.

Le tableau est assez varié, comme on peut s'y attendre, les situations locales, la taille des universités jouant un rôle important ; néanmoins, quelques évolutions sont à souligner, qu'il faudra confirmer car l'année prochaine, les effets du caractère nouveau de la réforme, le contexte général, marqué par une année et demie de pandémie (avec les conséquences que l'on connaît sur les étudiants, leur cursus, leur motivation) joueront peut-être moins.

Parmi les constats les plus partagés, revient la lassitude des collègues confrontés à la préparation de concours, dans un contexte de diminution générale de la part du disciplinaire, que ce soit au niveau des Licences ou des concours. Le volume horaire du disciplinaire en général a fortement diminué dans les nouvelles maquettes. Les collègues qui préparent les étudiants de MEEF au CAPES doivent donc traiter le programme avec un volume horaire qui varie entre une trentaine d'heures à plus de 70 heures, pour les deux années. Le plus souvent il a été choisi de consacrer plus d'heures à l'enseignement en MEEF 1 ; cela donne parfois un nombre d'heures assez ridicule en MEEF 2 – une dizaine d'heures – pour préparer les étudiants notamment à l'épreuve d'admission (leçon). Les collègues sont également confrontés à des concours de plus en plus éclatés : il est absolument nécessaire de revenir à des programmes partagés entre capes et agrégation. Enfin les biais manifestes de la réforme du MEEF et du CAPES entraînent une perte de sens de préparation des concours : il faut s'accrocher pour se motiver.

La deuxième grande inquiétude est la précarisation des étudiants, confrontés à des choix encore plus tubulaires qu'avant : d'une part, le choix nécessaire entre Master recherche et MEEF, avec peu de possibilités

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : [sophau-communication@univ-fcomte.fr](mailto:sophau-communication@univ-fcomte.fr)

Trésorerie : [sylvain.janniard@univ-tours.fr](mailto:sylvain.janniard@univ-tours.fr)

de raccrocher le wagon du CAPES, où l'épreuve d'entretien pèse lourd (si le cas des docteurs prévus, celui des masters recherche ne le semble pas) ; d'autre part, le choix du statut d'alternant pour mettre un maximum d'expérience de son côté, et avoir un financement, si minime soit-il, entraîne encore plus de précarisation, et l'effet pervers d'une intégration psychologique que l'on peut être vacataire, plutôt que de passer et essayer de réussir le concours.

Concernant les stages, la situation est rendue complexe par les statuts : en MEEF 1, a lieu un stage dit SOPA [stage d'observation et de pratique accompagnée] de 2 fois 3 semaines ; en MEEF 2, soit stage en responsabilité, avec des étudiants en alternance, contractuels (pour 1/3 temps réglementaire), soit en pratique accompagnée (SOPA de 12 semaines). Globalement le nombre de « berceaux de stage », s'il ne coïncide pas avec le nombre de stagiaires demandeurs, semble suffisant (soit parce qu'il y a une adéquation négociée avec le Rectorat, soit parce que le nombre de demandes est en baisse). L'Académie de Paris représente un cas particulier : pour 100 étudiants en MEEF 2, seulement 17 stages en alternance (mais entre 50 et 60 stages SOPA).

Les effets négatifs de la réforme du CAPES et du MEEF, que l'on avait anticipés, semblent devenir réalité. D'une façon générale, dans un certain nombre d'universités, les effectifs de Master 1 enseignement ont diminué (40% des réponses, stabilité dans 26%). On note que le nombre d'étudiants inscrits peut être parfois bien inférieur au nombre de dossiers retenus, parfois dans de larges proportions. La formation ne fait pas toujours le plein.

Certaines universités semblent envisager une fermeture de la préparation de l'agrégation, d'autre envisagent un DU (mis en place à l'Université de Bordeaux à la rentrée 2021), ou d'autres façons de contourner cette réforme délétère pour la préparation aux concours.

La nécessité de préparer aux concours bien en amont, donc de travailler avec nos collègues de géographie, et aussi de façon transversale, avec les collègues du secondaire, alors que la construction des maquettes de MEEF a souvent réactivé les tensions, semble plus que jamais d'actualité, ce qui rejoint aussi ce qui a été dit ce matin.

## 15. Questions diverses

Marie-Christine Marcellesi soulève la question de la réforme des masters qui met en place un Parcoursup pour les masters. Pour Sylvie Pittia, il s'agit en effet de la transposition de l'actuel Parcoursup à l'entrée en master. Une nouvelle plateforme va être mise en place ; le calendrier présente un décalage important entre les préinscriptions qui auront lieu en mars-avril et les réponses qui seront connues début juin par les étudiants. Si le premier vœu obtient une réponse positive, le processus est arrêté et les vœux suivants bloqués. Les résultats de second semestre de L3 ne seront donc pas pris en compte. Ces nouvelles modalités transfèrent la charge de l'administration vers les EC. En outre, l'administration refuse de s'occuper de la recevabilité des dossiers, et ce n'est pas la tâche des EC. Il faudra donc traiter toute une série de contestations. Il est prévu de mettre en place la nouvelle procédure dès le printemps 2022.

Manuel Royo note que la procédure ne peut être enclenchée sans la validation d'accréditation des masters par l'HCERES. Elle est donc pour l'instant bloquée. Brigitte Lion signale que l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne demande le report de cette mise en place. Par ailleurs, on rencontre désormais en master le même problème de grand taux d'échec qu'en L1. La raison : pas assez d'EC ou plutôt trop d'étudiants, compte tenu de leur niveau. Gaëlle Tallet signale qu'à Limoges, le rectorat refuse de baisser les capacités d'accueil, or elles sont de 60 en M1 et de 60 en M2. Le recteur menace de remplir ces capacités d'accueil.

Brigitte Lion évoque l'exposition itinérante (15 panneaux), montée à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du déchiffrement du cunéiforme. L'exposition est déjà allée notamment à Angers et Montpellier, elle sera à Dijon cette année. Les collègues qui souhaitent accueillir l'exposition dans les murs de leur université peuvent se faire connaître.

La séance est levée à 16h15.



Composition du BUREAU de la SoPHAU au 11 décembre 2021 :

**Président de la SOPHAU : Manuel ROYO**

**Trésorier : Sylvain JANNIARD**

**Secrétaire : Laurence MERCURI**

**Autres membres : Florence GHERCHANOC, Cyrielle LANDREA, Hélène MÉNARD, Sylvie PITTIA, Gaëlle TALLET.**

Les déclarations légales en préfecture seront effectuées dans les meilleurs délais sur la base de la présente délibération.

Fait à Paris, le 16/12/2021

Le Président de la SoPHAU,  
Manuel Royo



La secrétaire de la SoPHAU,  
Laurence Mercuri

